

VOUS SOUTENIR DANS VOS PROJETS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Aides à la rénovation de l'habitat

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), Saint-Lô Agglo et ses partenaires ont mis en place des aides pour vous soutenir dans vos projets d'amélioration de l'habitat :

- opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir (2020-2025)
- déploiement du service d'accompagnement aux communes (SARE)
- des aides financières directes pour vos travaux

Ces dispositifs ont pour objectifs de garantir la qualité du parc privé, son attractivité, son accessibilité, son adaptation au vieillissement et sa performance énergétique en mettant à profit les dispositifs de financement sur l'habitat. Ils contribuent également aux démarches de revitalisation des centres-villes de Saint-Lô et des principales communes pôles de l'agglomération.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour aider les propriétaires et copropriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

Un accompagnement gratuit et sans engagement

Quels que soient leurs revenus ou leurs projets de travaux, les propriétaires possédant un bien sur l'une des 61 communes de Saint-Lô Agglo peuvent bénéficier d'un premier niveau de conseil concernant les aides auxquelles ils peuvent prétendre, grâce au service public France Rénov' déployé par Saint-Lô Agglo et ses partenaires.

Gratuit, neutre et sans engagement, ce service public de l'habitat est assuré par 2 opérateurs labellisés « Mon Accompagnateur Rénov' » depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- le CDHAT conseil et accompagne : les propriétaires occupants à revenus modestes, les propriétaires bailleurs et les immeubles en mono ou copropriété
- la SCIC les 7 Vents conseille et accompagne : les propriétaires occupants aux revenus intermédiaires

Des aides pour qui et

Le Service Public France Rénov' sur Saint-Lô Agglo

*Bon à savoir !
Pour bénéficier des aides, vos travaux ne doivent pas être démarrés avant le dépôt des dossiers de demande de subvention.*



Pour :

- Les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes de l'Anah
- Les propriétaires bailleurs
- Les mono et copropriétés

Pour :

- Les propriétaires occupants aux revenus supérieurs aux plafonds de l'Anah

CDHAT avec France Rénov' **02 33 75 62 40**

les 7 Vents avec France Rénov' **02 33 19 00 10**

Les aides s'adressent au souhaitant réaliser des t de leur logement, sous c dans :

leur résidence principale
un logement destiné à la location en tant que résidence principale
les parties communes d'une copropriété ou mono propriété

Conditions générales :

logement de plus de 15 ans
travaux réalisés par des professionnels ou en auto-réhabilitation
travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention

Important !

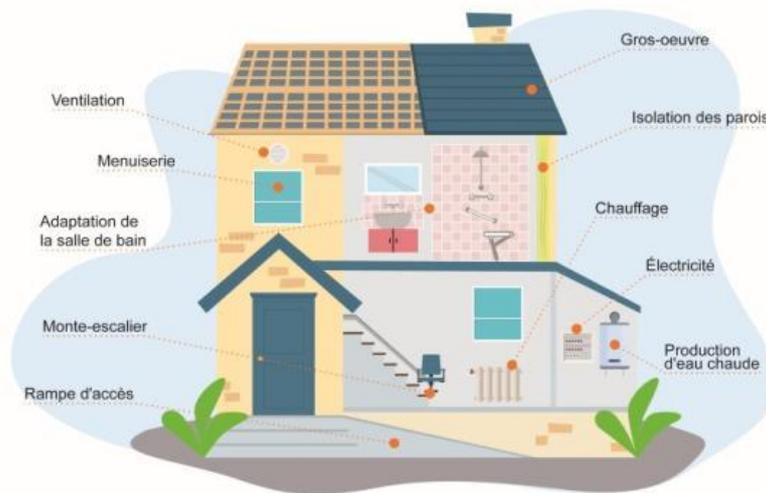
L'accès à certains dispositifs ainsi que le montant des aides varient selon le type de travaux réalisés, l'état initial et la localisation du logement, ainsi que le niveau de revenus des propriétaires. Il peut atteindre plus de 70 % du coût des travaux.

Pour quels types de travaux ?

Travaux éligibles :

économie d'énergie
rénovation globale
adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
réhabilitation d'un logement dégradé
réhabilitation et remise sur le marché d'un logement vacant

Découvrez des exemples de travaux soutenus



Travaux de rénovation énergétique

Grâce à l'OPAH mise en place par Saint-Lô Agglo, les propriétaires de cette maison située sur la commune de Canisy ont pu réaliser des travaux de rénovation énergétique par :

l'installation d'un système de géothermie en remplacement d'un chauffage au fioul
l'isolation des combles et du sous-sol

Découvrez le résultat final via la vidéo

Travaux d'adaptation pour le maintien à domicile

Grâce à l'[OPAH](#) mise en place par Saint-Lô Agglo, les propriétaires de cette maison située sur la commune du Perron ont pu réaliser des travaux d'adaptation au maintien à domicile par :

- l'installation d'une rampe d'escalier extérieur
- l'aménagement et l'optimisation "dit" PMR de la salle de bain
- l'installation d'un monte-escalier électrique

Découvrez le résultat final via la vidéo

Grâce à l'[OPAH](#) mise en place par Saint-Lô Agglo, le propriétaire de cet appartement situé sur la commune de Saint-Lô a pu réaliser des travaux d'adaptation au maintien à domicile par :

- l'adaptation de la salle de bain

Découvrez le résultat final via la vidéo

Copropriétés _ création d'ascenseurs dans un immeuble

Grâce à l'[OPAH](#) mise en place par Saint-Lô Agglo, les copropriétés et les monopropriétés situées dans le centre-ville de Saint-Lô ont accès à un accompagnement gratuit et sans engagement pour bénéficier d'aides pour la création d'un ascenseur dans des locaux existants ou en addition de construction.

[Lire la fiche de l'exemple](#)

Rénover pour louer

Direction Moyon Villages sur la rénovation d'une habitation vacante divisée en 2 logements destinés à la location avec des loyers modérés.

URL de la page : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/aides-la-renovation-de-lhabitat>

Reportage ©France3 Normandie/Moyon Villages/6 novembre 2023

Grâce à l'OPAH mise en place par Saint-Lô Agglo, les propriétaires bailleurs et les propriétaires de logements vacants situés sur Saint-Lô Agglo ont accès à un accompagnement gratuit et sans engagement pour bénéficier d'aides pour la rénovation et mise aux normes de leur logement destiné à la location.

réhabilitation et remise en location d'une maison auparavant vacante depuis plusieurs années à Saint-Lô.

réhabilitation et remise en location de 6 logements (auparavant vacants) et d'une cellule commerciale dans un immeuble en centre-ville de Saint-Lô.

Travaux réalisés : démolition, maçonnerie, menuiserie extérieure et garde-corps, isolation, remise aux normes de l'électricité, remplacement des équipements de plomberie et sanitaire, remplacement du système de chauffage, ventilation, embellissements et sols.

Gain énergétique avant/après travaux : 64 %

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



Des permanences sans rendez-vous !

Les 61 communes de Saint-Lô Agglo sont concernées. Quelque soit votre lieu de résidence, vous pouvez prendre rendez-vous dans l'une des 5 permanences :

Saint-Lô : 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e lundis du mois de 9h à 12h
Saint-Lô Agglo - 70 rue du Neufbourg

Tessy-Bocage : 1^{er} jeudi du mois de 14h à 17h
Pôle des solidarités - 1 Place Jean-Claude Lemoine Tessy-sur-Vire

Marigny-le-Lozon : 2^e jeudi du mois de 14h à 17h
Pôle public - 1 Place Cadenet Marigny

Saint-Clair-sur-l'Elle : 3^e jeudi du mois de 14h à 17h
Maison des services - 17 Place Guillaume le Conquérant

Torigny-les-Villes : 4^e jeudi du mois de 9h à 12h
Mairie de Torigni-sur-Vire - Place Charles de Gaulle Torigni-sur-Vire

CONTACT



ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'
CDHAT avec France Rénov'

210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô

Lundi au vendredi : 8h30-12h
/ 13h30-17h30

02 33 75 62 40

Itinéraire

Courriel

Site internet



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00